### Les Infos de Base

mercredi 18 novembre 2009 volume 12, numéro 46 ISSN 1492-0670

#### Dans ce numéro

État de la publication

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Liste des modifications apportées à l'*Infobase*Lois du Canada

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du canada

Ajout du texte intégral du Code civil du Bas Canada

Formation concernant la bibliothèque législative ACCÈS LÉGAL

Gaudet Éditeur Itée 5278 rue Nantel Saint-Hubert QC J3Y 9A7 514/893-2526 (téléphone) 1-800/481-8702 (no sans frais) 514/893-0244 (télécopieur) info@gaudet.qc.ca http://www.gaudet.qc.ca/ GAUDET EDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>: la bibliothèque législative la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale. Bon travail!

Jules Édouard Gaudet, avocat directeur général

#### État de la publication

L'Infobase Lois du Québec et la Statutes of Québec Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 46 du 18 novembre 2009. Les modifications apportées par L.Q. 2009, c. 43 et entrées en vigueur au 18 novembre 2009 sont également intégrées.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 18 novembre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'Infobase Règlements du Québec et la Regulations of Québec Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 46 du 18 novembre 2009, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 45 du 14 novembre 2009.

Tous les règlements sous A-3.01, A-13.3, A-21.1, B-1.2, C-11, C-18.1, C-29, E-2.3, E-9.1, I-13.02, I-13.3, I-14, M-15, M-17.1, S-3.1 et S-12.01 qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1<sup>er</sup> mars 2009.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 4 décembre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'Infobase Gazettes officielles du Québec contient le texte intégral de la G.O.Q., Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 43 du 28 octobre 2009, et de la G.O.Q., Partie

1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 42 du 24 octobre 2009.

L'Infobase Lois annuelles du Québec et la Annual Statutes of Québec Infobase contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2009.

L'Infobase Lois du Canada, et la Statutes of Canada Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 21 juillet 2009 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 23 du 11 novembre 2009.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 11 novembre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'Infobase Règlements du Canada et la Regulations of Canada Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 23 du 11 novembre 2009.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 11 novembre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'Infobase Lois annuelles du Canada et la Annual Statutes of Canada Infobase contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2009.

Le *Code civil du Québec* — *Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 21 octobre 2009.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 21 octobre 2009.

Dans son édition d'octobre, le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 628 termes ou mots de renvoi pertinents.

#### Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Aucune modification cette semaine.

Note: Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

#### Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, [R.R.Q., c. **A-2.1**, r. 0.2].

Entrée en vigueur des articles 4-6.

Arrêté ministériel concernant la délimitation des terres du domaine de l'État aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques du Grand lac au Saumon, situé sur le territoire de la municipalité de Mandeville dans la MRC D'Autray, [R.R.Q., c. C-61.1, A.M. 2009-042 du 02-11-09, (2009) 141 G.O. 2, 5383], nouveau.

Décret sur l'installation d'équipement pétrolier, [R.R.Q., c. **D-2**, r. 13], aa. 1.01, 3.09, 6.03, 6.03.1, 7.01, 7.05, 9.01, 11.08, 12.01.

Décret modifiant le Décret sur l'installation d'équipement pétrolier, D. 1168-2009 du 04-11-09, (2009) 141 G.O. 2, 5380, aa. 1-8.

Programme relatif à une délégation de gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal en faveur des municipalités régionales de comté de la région administrative du Bas-Saint-Laurent, [R.R.Q., c. M-25.2, D. 721-2008 du 25-06-08, (2008) 140 G.O. 2, 4011], remplacé.

Programme relatif à une délégation de gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal en faveur des municipalités régionales de comté et des municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une municipalité régionale de comté, D. 1163-2009 du 04-11-09, (2009) 141 G.O. 2, 5369.

Programme relatif à une délégation de gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal en faveur des municipalités régionales de comté et des municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une municipalité régionale de comté, [R.R.Q., c. M-25.2, D. 1163-2009 du 04-11-09, (2009) 141 *G.O.* 2, 5369], nouveau.

Règlement sur l'établissement du Parc national du Lac-Témiscouata, [R.R.Q., c. **P-9**, D. 1123-2009 du 28-10-09, (2009) 141 *G.O.* 2, 5359], nouveau.

*Règlement sur les parcs*, [R.R.Q., c. P-9, r. 23], aa. 3, 7, 11, 22, ann. 1, 25.

Règlement modifiant le Règlement sur les parcs, D. 1124-2009 du 28-10-09, (2009) 141 G.O. 2, 5367, aa. 1-6.

Règlement sur l'exercice de la pharmacie en société, [R.R.Q., c. **P-10**, r. 11.01], a. 4.

Règlement modifiant le Règlement sur l'exercice de la pharmacie en société, Décision du 02-11-09, (2009) 141 G.O. 2, 5382, a. 1.

Règlement sur la tenue des pharmacies, [R.R.Q., c. P-10, r. 20.1], a. 13.

Règlement modifiant le Règlement sur la tenue des pharmacies, Décision du 02-11-09, (2009) 141 G.O. 2, 5383, a. 1.

Règlement sur le cidre et les autres boissons alcooliques à base de pommes, [R.R.Q., c. S-13, r. 1.1].

Entrée en vigueur de l'article 14.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

### Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

# Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

### Ajout du texte intégral du Code civil du Bas Canada

Le texte intégral du Code civil du Bas Canada a été ajouté en versions française et anglaise dans les *Infobases* 

### Lois du Québec – version historique et Statutes of Québec Infobase.

Nous le reprenons dans sa dernière version à jour au 31 décembre 1993.

Vous le trouverez comme première loi dans la section Lois non refondues de chacune de ces infobases.

Accès Légal est une bibliothèque en constante évolution pour répondre à vos besoins. N'hésitez pas à nous suggérer l'ajout de nouveaux textes plus anciens qui vous seraient utiles dans votre pratique.

C'est avec plaisir que nous recevrons vos commentaires sur ce produit.

## Formation concernant la bibliothèque législative ACCÈS LÉGAL



Joignez l'utile à l'agréable:

Profitez d'une formation gratuite\* et personnalisée à vos bureaux : une formation sur mesure pour rafraîchir vos connaissances générales, pour obtenir des réponses à vos questions ou pour apprendre les fonctions avancées de notre outil de recherche

et

commencez à combler vos 30 heures de formation requises. La formation concernant la bibliothèque législative ACCÈS LÉGAL est reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats.

Appelez-nous au 514/893-2526 pour fixer une date de formation.

\* Certaines conditions s'appliquent.